

Séance extraordinaire du 27 avril 2016

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce vingt-septième jour du mois d'avril deux mille seize (27-04-2016) à 19 h 30 au 1230 rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés conformément à l'article 156 du Code municipal, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Dossier employé 02-0030 - Congédiement
- Période de questions
3. Clôture de la séance

2016-04-167

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Ajournement de la séance

2016-04-168

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ajourne la séance à 19 h 33.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 27 avril 2016

Réouverture de la séance

2016-04-169

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rouvre la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Dossier employé 02-0030 - Congédiement

CONSIDÉRANT que l'employé 02-0030 a fait l'objet de trois mesures disciplinaires antérieures, dont deux pour négligence et une pour non-respect d'une directive de travail donnée par son supérieur et qu'il a eu l'occasion d'amender son comportement en étant plus attentif aux tâches effectuées dans son travail de chauffeur-opérateur;

CONSIDÉRANT que l'employé 02-0030 a été rencontré avec son représentant syndical le 21 mars 2016 pour trois nouveaux événements survenus à moins d'une semaine d'intervalle et que ces derniers font état d'une négligence importante de sa part;

CONSIDÉRANT que lors de la rencontre, il soutient qu'il s'agit de petites distractions alors que selon le conseil il s'agit plutôt de grossières erreurs;

CONSIDÉRANT la gravité des erreurs commises, de même que les risques que cet employé représente pour ses collègues, la population et lui-même, le conseil est d'avis qu'il est devenu incapable de faire efficacement et sécuritairement son travail qui exige la conduite d'un véhicule;

CONSIDÉRANT que l'employé a eu l'occasion de faire valoir son point de vue tout comme son représentant syndical;

2016-04-170

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, après analyse du dossier, procède au congédiement de l'employé 02-0030 en date de ce jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 19 h 58

Fin : 19 h 59

3. Clôture de la séance

2016-04-171

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Francine Boulanger **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 01.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière